

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 18 janvier 2013

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°15

DÉCISION N° 0-29509-2012/DEF/CEMM
portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 20 décembre 2012

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-29509-2012/DEF/CEMM portant parrainage d'une unité de la marine nationale.

Du 20 décembre 2012

NOR D E F B 1 2 5 2 6 7 6 S

Références :

Note-circulaire n° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 (BOC, p. 2703 ; BOEM 143.7).
Convention de partenariat du 26 juin 2001 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 143.7

Référence de publication : BOC N°4 du 18 janvier 2013, texte 15.

1. Le parrainage du chasseur de mines tripartite *Pégase*, par la ville de Bourg-La-Reine (Hauts-de-Seine) est agréé.
2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Bernard ROGEL.